



RÈGLE DE DEUX

CLUB DE SOCCER FABROSE

La règle de deux du club de soccer Fabrose stipule qu'il aura toujours deux entraîneurs vérifiés, certifiés et formés avec un minimum PNCE avec un athlète lors des situations dans laquelle l'athlète est potentiellement vulnérable.

Les interactions individuelles entre un entraîneur et un athlète, sans la présence d'une autre personne, doivent être évitées en toutes circonstances, sauf en cas d'urgence médicale.

RÈGLE DE DEUX

Pour protéger les athlètes mineurs, dans des situations potentiellement vulnérables en assurant que plus d'un adulte soit présent.

- a) 2 entraîneurs formés et dont les antécédents ont été vérifiés
- b) 2 entraîneurs certifiés et dont les antécédents ont été vérifiés. Exception en cas d'urgence.

VOYAGES

Lignes directrices fortement recommandées lors de voyage avec les athlètes mineurs.

- Une personne en autorité ne peut être seule dans une voiture avec un athlète à moins que la personne en autorité ne soit le parent ou le tuteur légal de l'athlète.
- Une personne en autorité ne peut pas partager une chambre ou être seule dans une chambre d'hôtel avec un athlète, à moins que la personne en autorité ne soit le parent ou le tuteur légal de l'athlète.
- Les vérifications des chambres lors de nuitées doivent être effectuées par deux personnes en autorité.

VESTIAIRES – SALLES DE REUNIONS

- Les interactions entre une personne en autorité et un athlète individuel ne doivent pas se produire dans une salle où il y a une attente raisonnable en matière de vie privée telle que le vestiaire, la salle de réunion ou les salles de bain. Une deuxième personne en autorité devrait être présente pour toute interaction nécessaire dans une de ces salles.

ENVIRONNEMENT D'ENTRAINEMENT/COMPÉTITION

- Une personne en autorité ne devrait pas être laissée seule avec un athlète avant ou après un match ou une pratique, à moins que la personne en autorité ne soit le parent ou le tuteur légal de l'athlète. Si l'athlète est le premier arrivé, le parent de l'athlète devrait rester jusqu'à ce qu'un autre athlète ou une personne d'autorité arrive.
- De la même façon, si un athlète risque de se retrouver seul avec une personne en autorité après un match ou une pratique, la personne en autorité devrait demander à une autre personne en autorité (ou à un parent ou tuteur d'un autre athlète) de rester jusqu'à ce que tous les athlètes soient partis. Si un adulte n'est pas disponible, un autre athlète doit être présent afin d'éviter que la personne en autorité se retrouve seule avec un seul athlète.
- Les personnes en autorité qui donnent des instructions démontrent des compétences ou facilitent des exercices ou des leçons à un athlète individuel doivent toujours le faire à la portée de la vue et de la voix d'une autre personne en autorité.

IDENTITÉ DE GENRE

- Une personne en autorité qui interagit avec des athlètes devrait être du même sexe que les athlètes.
- Une équipe composée d'athlètes ayant une seule identité de genre, une personne en autorité du même sexe doit être disponible pour participer ou assister à chaque interaction.
- Pour les équipes composées d'athlètes avec plus d'une identité de genre (ex. des équipes mixtes), une personne en autorité de chaque sexe doit être disponible pour participer ou assister à chaque interaction.

CLUB DE SOCCER
FABROSE

